

**Objet : Tableau des Effectifs**

Monsieur le Président propose au Comité Syndical le Tableau des Effectifs du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 articles 20 21 22 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique.

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de déterminer les effectifs nécessaires au fonctionnement des services, la mise en place des structures du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, dans le cadre du protocole relatif aux modalités d'intégration des agents des chartes intercommunales, implique le transfert des personnels.

Le tableau des effectifs comporte au total 37 emplois qui hormis le DGS sont transférés des chartes intercommunales Coteaux de l'Orb et du Vernazobres, du Minervoisy, du Pays d'Orb, de Thongue-Libron-Peyne ainsi que de l'association de préfiguration du Pays Haut Languedoc et Vignobles et du syndicat mixte du Pays de Saint Pons, Somail, Espinouse, Caroux.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical adopte le Tableau des Effectifs ci-annexé et décide que le coût sera financé sur le budget du Syndicat Mixte Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Béziers, le 07 novembre 2005.

Le Président

Francis Boutes

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 24 novembre 2005
--